

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2587

24 septembre 2014

SOMMAIRE

Aegle (Lux) S.à r.l.	124167	SBRE Neighbourhood Centre	124134
Agricultural Investment & Development S.A.	124176	Schlesserei Mendel S.à.r.l.	124133
Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.	124143	Shady International S.A.	124137
Chris Craft S.A.	124132	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l.	124137
ColHighland (Lux) S.à r.l.	124167	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l.	124139
Creos Luxembourg S.A.	124142	SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.	124137
Elysis Trading S.A.	124145	Sidney S.A.	124135
EPISO 3 German Holdings S.à r.l.	124148	Skipper Topco S.à r.l.	124139
Financière PNR S.à r.l.	124162	S&M 1 S.à r.l.	124140
Fleet Uno S.à r.l.	124164	S&M 2 S.à r.l.	124138
German Care Services Enterprise S.à r.l.	124130	S&M 3 S.à r.l.	124135
German Care Services Holding S.à r.l. ..	124131	S&M 4 S.à r.l.	124133
Global Outsourcing S.A.	124168	S&M 5 S.à r.l.	124133
Hillary S.à r.l.	124131	S&M 6 S.à r.l.	124139
Holding Servant et Fils Management S.A.	124130	Square Meter S.A.	124134
Hotel Gantenbeinsmillen S.à.r.l.	124132	Stabilia International S.A.	124136
Otters S.A.	124176	Starwood Energy SSM Investments S.à r.l.	124134
Parcadia Asset Management S.A.	124174	Steel Grafton One S.à r.l.	124136
PS Holdco S.A.	124172	Subcart S.A.	124138
PS S.à r.l.	124170	Sudpress S.à r.l.	124139
Real Estate Finance Solution S.A.	124135	Surf & Turf S.à r.l.	124133
Redwood Investments S.A.	124136	Thematic SICAV	124140
Rhino Pianeta Sà r.l.	124136	Tofin Holding S.A.	124139
Robson S.à r.l.	124135	Top One Investment S.A.	124138
Royal Almendros Finance S.A.	124133	Top Vending International S.A.	124135
Safari A.G.	124132	UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	124136
Safari A.G.	124130	United Parcel Luxembourg (UPL) Sàrl ..	124140
Safari A.G.	124131	Unsworth & Associates S.à.r.l.	124137
Sales-Lentz Participations	124138	Vandenberg	124138
Sanichauer S. à r.l.	124134	Varuna Infinity Fund	124137
Saprim S.à r.l.	124141	White Hawk International Investments S.A.	124140

German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.968.182,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2014 que:

- les démissions de Dr. Karsten HARTMANN, Gérant de Catégorie A, M. Bertrand RABILLER, Gérant de Catégorie A, M. Christophe EL GAMMAL, Gérant de Catégorie B et M. Marc ELVINGER, Gérant de Catégorie B ont été acceptées avec effet au 1^{er} juillet 2014;

Ont été nommés Gérants de Catégorie A avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une période indéterminée

- Marc HILDEBRAND, Gérant, né le 01.09.1968 à Brême (Allemagne), demeurant à Pfifferloh 9, D-83112 Frasdorf (Allemagne)

- Yves LE MASNE, Directeur Général, né le 4.10.1962 à PARIS (75015), 2 avenue des Eudistes, F-78000 VERSAILLES

- Sébastien MESNARD, né le 13.04.1970 à VERSAILLES (78000), Directeur Administratif et Financier, 7 Promenade Venezia, F-78000 VERSAILLES

Ont été nommés Gérants de Catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une période indéterminée

- Tom FABER, né le 05.11.1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Laurent MULLER, né le 22.03.1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Frédéric MULLER, né le 26.11.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014104032/30.

(140124954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Holding Servant et Fils Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.923.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68928 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104095/10.

(140124622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Safari A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.481.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014104448/14.

(140124126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Safari A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 48.481.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014104450/14.

(140124128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.842,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104076/10.

(140124620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.162.600,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.684.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2014 que:

- les démissions de Dr. Karsten HARTMANN, Gérant de Catégorie A, M. Bertrand RABILLER, Gérant de Catégorie A, M. Christophe EL GAMMAL, Gérant de Catégorie B et M. Marc ELVINGER, Gérant de Catégorie B ont été acceptées avec effet au 1^{er} juillet 2014;

Ont été nommés Gérants de Catégorie A avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une période indéterminée

- Marc HILDEBRAND, Gérant, né le 01.09.1968 à Brême (Allemagne), demeurant à Pffifferloh 9, D-83112 Frasdorf (Allemagne)

- Yves LE MASNE, Directeur Général, né le 4.10.1962 à PARIS (75015), 2 avenue des Eudistes, F-78000 VERSAILLES

- Sébastien MESNARD, né le 13.04.1970 à VERSAILLES (78000), Directeur Administratif et Financier, 7 Promenade Venezia, F-78000 VERSAILLES

Ont été nommés Gérants de Catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une période indéterminée

- Tom FABER, né le 05.11.1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Laurent MULLER, né le 22.03.1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Frédéric MULLER, né le 26.11.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014104033/30.

(140124953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Chris Craft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.299.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2011

En date du vendredi 10 juin 2011, les actionnaires de la Société Anonyme CHRIS CRAFT S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à son siège social à Luxembourg et ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes étant arrivés à échéance,

- Sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017:

Monsieur Christian Frieden, commerçant, né le 22 avril 1959 à Luxembourg et demeurant à L-1840 Luxembourg, 51 boulevard Joseph II

Madame Linda Haraldsdottir, épouse de Monsieur Christian Frieden, employée privée, née le 14 avril 1963 à Reykiavik et demeurant à L-1840 Luxembourg, 51 boulevard Joseph II

Madame Victorine Frieden-Weyler, sans état particulier, née le 20 octobre 1932 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-8340 Olm, 27 boulevard Robert Schuman

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

- De même, le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Christian Frieden susvisé, est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

L'administrateur-délégué nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- Enfin, est reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes, la société FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg, RCS Luxembourg B 129.532, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2014103875/30.

(140124493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Hotel Gantenbeinsmillen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 114.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104096/10.

(140124772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Safari A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.481.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014104452/14.

(140124130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.000.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104413/13.

(140124738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.020.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104414/13.

(140124739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104405/10.

(140124898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Surf & Turf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 154.171.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104442/9.

(140123862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104466/9.

(140124655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SBRE Neighbourhood Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Neighbourhood Centre
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2014104461/13.

(140124268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Sanichauer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 7.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104455/10.

(140124315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Starwood Energy SSM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.376.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2014, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de M Michael Murphy de son mandat de gérant avec effet au 11 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104436/12.

(140123986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Square Meter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 142.182.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2014:

- Est confirmé avec effet au 5 mai 2014 le renouvellement du mandat de Elberton Properties S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B106391 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Est confirmé avec effet au 5 mai 2014 le renouvellement du mandat de Monsieur Laurent Cooreman, avec adresse au 157, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Est confirmé avec effet au 5 mai 2014 le renouvellement du mandat de Madame Rika Mamdy, avec adresse au 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pour Square Meter S.A.

Référence de publication: 2014104490/19.

(140124676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.999.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104412/13.

(140124737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Real Estate Finance Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.619.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104389/10.

(140124899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.536.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.698.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104386/10.

(140124364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Sidney S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.105.

—
FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme SIDNEY S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152105.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104473/10.

(140124056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Top Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 87.991.

—
Par la présente, je vous informe de la démission de PME Xpertise en tant que commissaire aux comptes de la société Top Vending International SA (RCSL B 87.991).

Le 21 juillet 2010.

PME Xpertise

Référence de publication: 2014104526/11.

(140124092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Rhino Pianeta Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.559.

—
AUSZUG

Der Sitz der Gesellschaft «RHINO PIANETA SARL» Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handel und Firmenregister unter der Nummer B. 163.559 befindet sich in L-6868 Wecker 18, Duchscherstrooss und nicht wie angegeben in 18, Duscherstrooss.

Junglinster, den 17. Juli 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014104385/13.

(140124632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Redwood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104391/10.

(140124779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Steel Grafton One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.382.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68922 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104438/10.

(140123907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Stabilia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104492/10.

(140124371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.214.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2014104530/11.

(140124671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014104532/11.

(140124544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Shady International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104470/10.

(140124373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

ShanghaiLux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Leesbach, Vallée des sept Châteaux.

R.C.S. Luxembourg B 74.489.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL

Signature

Référence de publication: 2014104471/12.

(140124754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104469/10.

(140123901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Varuna Infinity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Varuna Infinity Fund**Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014104534/11.

(140124956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.996.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104411/13.

(140124736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Sales-Lentz Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 78.631.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104416/10.

(140124251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier
Liquidateur

Référence de publication: 2014104441/11.

(140124436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Top One Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.675.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOP ONE INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014104525/10.

(140124326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Vandenberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 3, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 25.572.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104539/10.

(140124202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.021.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104415/13.

(140124604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Skipper Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 335.152,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104430/10.

(140124856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Shanghailux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Leesbach, Vallée des sept Châteaux.
R.C.S. Luxembourg B 74.489.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL

Signature

Référence de publication: 2014104472/12.

(140124755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Sudpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 132, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.149.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014104497/9.

(140124683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104521/10.

(140124897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

S&M 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.994.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Genevieve Cheng, gérante de Catégorie A de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104410/13.

(140124833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Thematic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour Thematic SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

Assistante / Directeur

Référence de publication: 2014104518/15.

(140124096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

United Parcel Luxembourg (UPL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 186.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014104531/12.

(140123952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

White Hawk International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.818.

Messieurs DONATI Régis, VEGAS-PIERONI Louis et ROSSI Jacopo démissionnent de leur poste d'administrateurs.
Monsieur DONATI démission de son poste Président. Monsieur REGGIORI Robert démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17.07.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WHITE HAWK INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

MANACO S.A.

Référence de publication: 2014104562/14.

(140124298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Saprim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.500.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. SPIR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 141903,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, et
- Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;

2. SPRT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 141901,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Philippe Aflalo, prénommé, et
- Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société SAPRIM S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 31 mars 2010. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution;

- Que les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) à TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.-EUR) par l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés associés décident d'accepter la souscription et la libération des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

SPPR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.695 et ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, et
- Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE - SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.-EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28640. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103526/64.

(140122198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 59-61, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Assemblée générale ordinaire de Creos Luxembourg du 13 mai 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Creos Luxembourg tenue le 13 mai 2014 à Strassen que le conseil d'administration se compose comme suit:

- L'assemblée générale a confirmé la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil du 28 novembre 2013, de Madame Anne VAN GOETHEM, née le 24 septembre 1964 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 75, avenue de Cortenbergh à B-1000 Bruxelles, en remplacement de Monsieur Guy AREND, démissionnaire, né le 24 juillet 1952 à Luxembourg et ayant son adresse au 2, rue Léon Kauffman à L-1853 Luxembourg, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'assemblée générale a confirmé la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par les administrateurs réunis en conseil du 28 novembre 2013, de Monsieur Mark LAUWERS, né le 18 septembre 1968 à Zottegem (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 201, route d'Ehlerange à L-4108 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur François THOUMSIN, démissionnaire, né le 5 mai 1969 à Rocourt (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard du Régent à B-1000 Bruxelles, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- Conformément à l'article 21.4 des statuts, l'assemblée générale a renouvelé pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, les mandats d'administrateur de:

Monsieur Romain BECKER, né le 6 juillet 1954 à Bettembourg et ayant son adresse professionnelle au 2, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

Monsieur Manfred FESS, né le 2 août 1954 à Saarbrücken (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 10-14, Heinrich-Böcking-Straße à D-66121 Saarbrücken;

Monsieur Mario GROTZ, Président, né le 5 octobre 1969 à Clervaux et ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

Monsieur Stephan KAMPHUES, né le 4 avril 1961 à Paderborn (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 5, Kallenbergstraße à D-45141 Essen;

Monsieur Thierry KUFFER, né le 8 mars 1956 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 9, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;

Monsieur Mark LAUWERS, né le 18 septembre 1968 à Zottegem (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 201, route d'Ehlerange à L-4108 Esch-sur-Alzette;

Monsieur Alain NICOLAI, né le 10 octobre 1964 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 7, rue Chapelle à L-1325 Luxembourg;

Madame Christiane SCHAUL, née le 22 juin 1966 à Pétange et ayant son adresse professionnelle au 9, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;

Madame Anne VAN GOETHEM, née le 24 septembre 1964 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 75, avenue de Cortenbergh à B-1000 Bruxelles.

Monsieur Patrick COLLING, représentant du personnel, né le 29 juillet 1960 à Esch/Alzette et ayant son adresse privée au 8, Cité Cegedel à L-7310 Heisdorf

- En conformité avec les articles 21.1 et 21.4 des statuts, l'assemblée générale a nommé administrateurs pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019:

Madame Sasha BAILLIE, née le 21 avril 1970 à Brighton (Royaume-Uni) et ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

Monsieur Benoît GAILLOCHET, Vice-Président, né le 4 septembre 1972 à Senlis (France) et ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme à F-75001 Paris;

Monsieur Lex KAUFHOLD, né le 11 février 1965 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

Monsieur Julien KOHNEN, né le 8 février 1956 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 3, rue du Laboratoire à L-1911 Luxembourg;

Madame Paulette LENERT, née le 31 mai 1968 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 63, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg;

Monsieur Michael REUTHER, né le 7 décembre 1971 à Bitburg (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 4, An der Welle à D-60322 Frankfurt am Main.

Strassen, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103889/60.

(140124664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.863.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"Aircraft Solutions VII (Offshore) LLC" a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007202 and having its registered office in Anguilla, at Mitchell House, the Valley, B.W.I.,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 July 2014;

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171863, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 September 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 31, 2012 (number 2673, page 128282 (the "Company")). The Articles have not been amended yet.

The appearing person, acting in its capacity as Sole Shareholder of the Company and representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the Company's existing shares in order to decrease such nominal value from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) and subsequently to convert ninety one million (91,000) shares representing the Company's current share capital into nine million one hundred thousand (9,100,000) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, with the same features as the existing shares as set forth in the Articles.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital is set at ninety-one thousand US Dollars (USD 91,000.-) divided into nine million one hundred thousand (9,100,000) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le neuf juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Aircraft Solutions VII (Offshore) LLC», une société à responsabilité limitée (limited liability company), régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3007202, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2014;

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de «Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171863, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 octobre 2012 (numéro 2673, page 128282) (la "Société"). Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le pair comptable des parts sociales existantes de la Société afin de la réduire du montant de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) à un cent de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) et de manière subséquente, de convertir les quatre-vingt-onze mille (91.000) parts sociales représentant le capital social de la Société en neuf millions cent mille (9.100.000) parts sociales d'une valeur d'un cent de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes tels que prévu dans les Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 91.000,-) représenté par neuf millions cent mille (9.100.000) parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, et la Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32804. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014103741/99.

(140124308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Elysis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.054.

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELYSIS TRADING SA", établie et ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 940 du 12 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95054.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Katia ALLEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. De changer l'objet social de la société et de modifier de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

2. De modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR31.000.-), représenté par 100 actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Toute cession d'action est soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

3. De modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

4. De modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

5. Divers

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par 100 actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Toute cession d'action est soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: ALLEK, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/07/2014. Relation: EAC/2014/9831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103956/162.

(140124862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

EPISO 3 German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.919.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of June,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPISO 3 German Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 180.919 (the Company).

The Company was incorporated on October 3, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3001, on November 27, 2013. The articles of association of the Company have been rectified on November 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 68, on January 8, 2014 (the Articles).

There appeared

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.174 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on June 25, 2014.

Said proxy, after having been signed *in* *re* *variety* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. (i) Redesignation and conversion of eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) existing Shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares, and (ii) redesignation and conversion of six hundred twenty-five (625) Shares held by the Sole Shareholder into Class B-1 Shares;

3. Increase of the share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of (i) ninety-five (95) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) five (5) Class B-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the Articles to reflect the above changes and subsequent modifications;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1

ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate and convert (i) eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) existing Shares held by the Sole Shareholder into Class A-1 Shares and (ii) six hundred twenty-five (625) Shares held by the Sole Shareholder into Class B-1 Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of (i) ninety-five (95) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) five (5) Class B-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution
Subscription - Payment

Thereupon,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) ninety-five (95) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) five (5) Class B-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred euro (EUR 100.-), allocated to the share capital of the Company.

The amount of one hundred euro (EUR 100.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above capital increase and subscription, the share capital of the Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) and is represented by:

- (i) eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.,
- (ii) six hundred twenty-five (625) Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.,
- (iii) ninety-five (95) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., and
- (iv) five (5) Class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid-up and held by EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate Articles that shall henceforth be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPISO 3 German Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and

other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) and is represented by:

(i) eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) ninety-five (95) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(iii) six hundred twenty-five (625) Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B-1 Shares and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(iv) five (5) Class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), subscribed and fully paid-up,

and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2 Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders:

5.3 Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4 The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.5 The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7 If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis; and

(b) second, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis.

If all the Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8 For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class B Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to

the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.6. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****12.1. Powers and voting rights**

(iii) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iv) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(v) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de EPISO 3 German Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-180.919 (la Société).

La Société a été constituée le 3 octobre 2013 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3001, le 27 novembre 2013. Les statuts de la Société ont été rectifiés le 18 novembre 2013 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68, le 8 janvier 2014 (les Statuts).

A comparu,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.174 (l'Associé Unique)

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juin 2014;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Associé Unique est libellé comme suit:

1. Création de sous-catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1) et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2) et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

2. (i) Changement de désignation et conversion de onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales A-1, et (ii) changement de désignation et conversion de six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales B-1;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euro (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-quinze (95) Parts Sociales A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et (ii) cinq (5) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification et refonte totale des Statuts pour refléter les changements ci-dessus et modifications subséquentes;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des sous-catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2) et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) de changer la désignation et de convertir de onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales A-1 et (ii) de changer la désignation et de convertir six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales B-1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cents euro (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-quinze (95) Parts Sociales A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et (ii) cinq (5) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution *Souscription - Libération*

Sur ce, EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quatre-vingt-quinze (95) Parts Sociales A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) cinq (5) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cents euro (EUR 100,-), affecté au capital social de la Société.

Suite à l'augmentation du capital social et des souscriptions ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) représenté par:

(i) onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.,

(ii) six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.;

(iii) quatre-vingt-quinze (95) parts sociales rachetables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées) et détenues par EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., et

(iv) cinq (5) parts sociales rachetables de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre totalement les Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 3 German Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est représenté par:

(i) Onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1),

(ii) Quatre-vingt-quinze (95) parts sociales remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2),

(iii) Six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-1) et ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires) et

(iv) cinq (5) parts sociales remboursables de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales B-1, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, les Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe B et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.6. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.8. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(iv) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(v) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euro (EUR 1.700.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. LAC/2014/31299. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103962/811.

(140124829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Financière PNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.331.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Financière PNR S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange incorporated by deed enacted on 24 June 2013, published in the Memorial C number 1909 on the 7 August 2013, registered with the Trade Register in Luxembourg at section B under number 178331.

The articles of incorporation have never been amended.

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

1. Mr. Philippe Servant, born on March 20th, 1958, in Béziers, France, residing in Luxembourg.

2. Mr. Nicolas Servant, born on September 25th, 1984, in Béziers, France, residing in Luxembourg

3. Mr. Romain Servant, born on December 25th, 1988, in Béziers, France, residing in Luxembourg.

All here represented by Maître Pierre-Olivier Wurth, Lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of proxies given privately.

Which proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

First resolution:

The members decide to transfer the registered office of the company from L- 1320 Luxembourg, 90 rue de Cessange to L-8070 Bertrange, 7B rue des Mérovingiens.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the members decide to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Financière PNR S. à r.l.", ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, à la section B sous le numéro 178331, constituée suivant acte reçu le 24 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1909 du 7 août 2013, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

1. M. Philippe Servant, né le 20 mars 1958 à Béziers, France, demeurant à Luxembourg.
2. M. Nicolas Servant, né le 25 septembre 1984 à Béziers, France, demeurant à Luxembourg et
3. M. Romain Servant, né le 25 décembre 1988 à Béziers, France, demeurant à Luxembourg.

Tous ici représentés par Maître Pierre-Olivier Wurth, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seings privés demeureront annexées aux présentes après avoir été signées par le mandataire et le notaire soussigné.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange à L-8070 Bertrange, 7B rue des Mérovingiens.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. paragraphe 1.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-duché de Luxembourg"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P-O. WURTH, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32806. Relation: LAC/2014/32806. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014103983/73.

(140124359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Fleet Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.193.798,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.452.

In the year two thousand and fourteen, on the third of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Fleet Uno S.à r.l. (the "Company, a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 43,790,689, incorporated by a deed enacted in February 8, 2010, inscribed at the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B 151452, published in Mémorial C, number 684, page 32793, on March 31, 2010, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by a deed enacted on June 24, 2011, published in the Mémorial C, number 2269, page 108885, on September 24, 2011 (the "Articles").

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) Class A Shares, that the fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) Class B Shares and that the fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-one (14,596,891) Class C Shares representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the redemption of all class C shares at a Cancellation Value determined by the Board pursuant to the Articles so as to proceed with the cancellation of 14,596,891 class C shares and the consequential reduction of the issued share capital of the Company;

2. Authorization of each Luxembourg resident manager to execute the redemption of class C shares and any documents in relation thereto;

3. Consequential amendment of article eight of the articles of association of the Company so as to delete all references to class C shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the shareholders decide what follows:

First resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers of the Company, passed on May 29, 2014 and based on the interim accounts as at May 30, 2014, of fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-one (14,596,891) Class C preferred shares in the Company with a par value of fifty euro (EUR 1.-) each (the "Repurchased Shares").

Pursuant to the repurchase, the meeting decides to decrease the share capital by an amount of fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-one euros (EUR 14,596,891.-)

in order to bring it from its current amount of EUR 43,790,689.- (forty-three million seven hundred ninety thousand six hundred and eighty-nine euros) to EUR 29,193,798.- (twenty-nine million one hundred ninety-three thousand seven hundred and ninety-eight euros),

by way of a reimbursement made in favor of the shareholders for an amount of EUR 43,150,000. - for the Repurchased shares proportionally to their shareholding

and by cancellation of 14,596,891 class C preferred shares.

The Company paid for the Repurchased Shares a global amount of forty-three fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-one euros (EUR 14,596,891.-), composed of the par value of the shares being one euro (EUR 1,00.-) and an amount of twenty-eight million five hundred and fifty-three thousand one hundred and nine euros (EUR 28,553,109.-) from the net profit of the Company, as proved by the presaid interim accounts, to the shareholders.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 8 of the Articles so as to delete all references to Class C shares. Article 8 now shall be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at to twenty-nine million one hundred ninety-three thousand seven hundred and ninety-eight euros (€ 29,193,798 -), represented by fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) Class A Shares, and fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 - (one euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2500.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois juin.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Fleet Uno S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 43,790,689 euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151452, publié au Mémorial C, numéro 684, page 32793, le 31 mars 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2269, page108885, le 24 septembre2011 (les «Statuts»).

L’assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau de l’assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14,596,899) parts sociales de classe A (14,596,899), quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14,596,899) parts sociales de classe B (14,596,899) et quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (14,596,891) parts sociales de classe C représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L’assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l’ordre du jour cité ci-dessous.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

124166

Ordre du jour

1) Approbation du rachat de toutes les actions de catégorie C à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de 14,596,891 parts sociales de classe C et à la réduction du capital social de la Société;

2) Autorisation pour chaque gérant ayant son adresse professionnelle à Luxembourg d'exécuter le remboursement de la classe de parts sociales C et de signer tous les documents y afférents;

3) Modification de l'article huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales de classe C et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés approuvent le rachat par la Société, suivant une résolution du conseil de gérance du 29 mai 2014, sur base des comptes intérimaires du 30 mai 2014, de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (14.596.891) parts sociales de classe C dans la Société avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Rachetées").

Suite au rachat, les associés décident de réduire le montant du capital social à concurrence de EUR 14.596.891,- (quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze euros),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 43.790.689,- (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-neuf euros) à EUR 29.196.798,- (vingt-neuf millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros), par remboursement aux associés d'un montant de EUR 43.150.000,- pour les parts sociales de classe C rachetées proportionnellement à leur détention et par l'annulation de 14,596,891 parts sociales de classe C.

La Société a payé pour les Parts Rachetées un montant global de quarante-trois millions cent cinquante mille euros (EUR 43.150.000,-) aux associés, composé de la valeur nominale des parts soit quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 14.596.891,-) et un montant de vingt-huit millions cinq cent cinquante-trois mille cent neuf euros (EUR 28.553.109,-) du bénéfice net de la Société, comme prouvé par les comptes intérimaires prédécrits.

Deuxième résolution

Les associés octroient tous pouvoirs à chaque gérant ayant son adresse professionnelle à Luxembourg pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les Parts Rachetées, pour allouer le montant relatif à la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société.

Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des Parts Rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence, des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales de classe C. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de vingt-neuf millions cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 29.193.798,-), représenté par quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14.596.899) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (14.596.899) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 2500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saggi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2014. Relation: LAC/2014/26792. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103989/163.

(140124965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**ColHighland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aegle (Lux) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 182.731.

L'an deux mille quatorze, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

ColFin Highland UK 13 Funding, LLC, a Limited Liability Company constituée sous la loi du Delaware, USA immatriculée auprès du Registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5449973 et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA

Représenté aux présentes par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 9 juillet 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Comparant, dûment représenté comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que Aegle (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.731, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 3 février 2014 numéro 300 (ci-après désignée «la Société»);

2. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12 600 (douze mille six cents Euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

3. qu'il est l'Associé Unique de la Société pour avoir acquis la totalité des parts sociales de la Société.

Ceci exposé, le Comparant représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption en sa qualité d'Associé Unique de la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «Aegle (Lux) S.à r.l.» en «ColHighland (Lux) S.à r.l.».

Par suite de cette décision, l'article 1 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

2. Forme - Dénomination.

1. La société aura pour dénomination «ColHighland (Lux) S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of July,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

ColFin Highland UK 13 Funding, LLC, a "Limited Liability Company" incorporated under the laws of Delaware, USA, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 5449973 and whose registered office is at 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA Here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on July 9, 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented as said above, declares and requests the notary to enact:

Preamble

1. That a Aegle(Lux) S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.731, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, a Luxembourg notary public, dated 12 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 3 February 2014 under number 300 (the "Company");

2. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12 600 (twelve thousand six hundred Euros), represented by 12 600 (twelve thousand six hundred) shares with a par value of € 1 (one Euro) each, fully paid up.

3. That he is the Sole Shareholder of the Company for having acquired all the shares of the Company.

Having stated that, the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to record the passing, in its capacity of shareholder, of the following resolution:

Sole resolution

The shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "Aegle(Lux) S.à r.l." into "ColHighland (Lux) S.à r.l." and to amend therefore the article 1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

2. Form - Corporate Name.

1. The company will exist under the corporate name of «ColHighland (Lux) S.à r.l.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32815. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014103737/87.

(140124905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Global Outsourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.004.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL OUTSOURCING S.A." (numéro d'identité 2007 22 33 116), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 133.004, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre

2007, publié au Mémorial C, numéro 2740 du 28 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3204 du 29 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno SARAVIA VIDAURRE, consultant informatique, demeurant à Tournay (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Bruno SARAVIA VIDAURRE, consultant informatique, né à Vilvorde (Belgique), le 24 septembre 1974, demeurant à B-6840 Tournay, route de Saint-Hubert, 31.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SARAIVA VIDAURRE, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2570. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104058/65.

(140124120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, by virtue of a proxy, given on 7 July 2014,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 7 July 2014,

- PS Holdco S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.143, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 7 July 2014,

- PS Management Beteiligungs GmbH & Co KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at 35, Hörvelsinger Weg, D - 89081 Ulm - Jungingen, Germany, registered in Ulm under registration number HRA 720680, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 7 July 2014,

Said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "PS S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.346, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 24, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 April 2007, number 704, page 33764. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2008, published in the Mémorial C dated 9 May 2008, number 1147, page 55020.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, "Palamon European Equity II L.P.", prenamed.

Third resolution

The Shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10434, ici représenté par Madame Linda HARROCH, avocate, résidant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2014,

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA» L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10450, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2014,

- PS Holdco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.143, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2014,

- PS Management Beteiligungs GmbH & Co KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft, constituée et existante d'après les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 35, Hörvelsinger Weg, D - 89081 Ulm - Jungingen, Allemagne, enregistrée à Ulm sous le numéro HRA 720680, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2014,

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «PS S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.482, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 25 avril 2007, numéro 704, page 33764) (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois d'après un acte du notaire soussigné en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C du 9 mai 2008, numéro 1147, page 55020.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, «Palamon European Equity II L.P.», prénommé.

Troisième résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9530. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014104367/116.

(140124955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

PS Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "PS Holdco S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.143, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 23, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 12 April 2007, number 593, page 28428. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 January 2014, published in the Mémorial C dated 12 April 2014, number 945, page 45334.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,
who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To dissolve and put the Company into liquidation.
2. To appoint Palamon European Equity II L.P., a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434, as liquidator.
3. To determine powers and compensations of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the integrality of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, "Palamon European Equity II L.P.", prenamed.

Third resolution

The Shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PS Holdco S.A.» (la «Société»), une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.143, constituée suivant acte du 23 Janvier 2007 reçu par le notaire instrumentant, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C»), en date du 12 avril 2007 sous le numéro 593, page 28428 et modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte émanant du notaire susmentionné en date du 27 janvier 2014 publié au Mémorial C le 12 avril 2014, numéro 945, page 45334.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

1. De dissoudre et mettre la Société en liquidation.

2. De nommer «PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.», un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10434, en tant que liquidateur.

3. De déterminer les pouvoirs et les modalités de rémunération du liquidateur.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, «PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.», prénommé, représenté ici et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9529. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014104366/120.

(140124112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

THEAM S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated and subject to the laws of France registered with the French Registre de Commerce et des Sociétés of Paris under the RCS number 428 753 214 and having its registered office at 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France,

here represented by Mr Sébastien ROBILLOT, General Counsel of THEAM S.A.S., residing professionally in Paris, France, by virtue of a proxy given in Paris dated July 8, 2014, delivered to him.

The said proxy initialled ne varietur by the appearing party and the notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting in its hereabove stated capacity has declared and requested the notary to state that:

1) PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A. (the "Company"), incorporated as a public limited company (société anonyme), registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B71.693, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1249, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; incorporated by the undersigned notary on 28 September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797 of 26 October 1999. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 22 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2546 of 30 December 2009.

2) THEAM S.A.S, prenamed, is the owner of all the shares (the "Sole Shareholder") of the Company;

3) the capital of the Company, as at the date of the dissolution, is fixed at four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000.-) represented by four hundred and fifty (450) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

4) the appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

5) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company as of the date of dissolution of the Company;

6) the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced;

7) the Sole Shareholder hereby approves the audited financial statements of the Company as of the date of the dissolution of the Company and the report of the auditor of the Company on such accounts;

8) discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandate until this date of dissolution of the Company;

9) the Sole Shareholder, duly represented as stated above, is hereby appointed as liquidator of the Company with the broadest powers, as provided for by Article 144 to Article 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

10) all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, have been settled or funded;

11) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company and according to the balance sheet of the Company as at 9 July 2014, is vested with the assets and liabilities of the Company and accepts to assume any existing or unknown liability and any future liability which may appear after 9 July 2014, the date of dissolution of the Company;

12) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, will proceed with the termination of any relevant services agreements entered into between the Company and services providers with effect as of the date of dissolution of the Company;

13) pursuant to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

14) the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years within the office of Arendt & Medernach S.A., 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The person appearing submitted to the notary the shareholders' register of the Company which is thereupon cancelled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its first name, family name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

THEAM S.A.S., une société par actions simplifiée constituée selon les lois de France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 753 214, ayant son siège social à 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France,

ici représentée par Monsieur Sébastien ROBILLOT, Directeur Juridique chez THEAM S.A.S., résidant professionnellement à Paris, France, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 8 juillet 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante agissant en sa capacité précitée adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

1) Parcadia Asset Management S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B71.693, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée par le notaire soussigné en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 797 du 26 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 2546 du 30 décembre 2009.

2) THEAM S.A.S., précité, est l'unique actionnaire dans la Société (l'«Actionnaire Unique»);

3) le capital social émis de la Société est de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450,000.-) représenté par quatre cent cinquante (450) d'actions de valeur nominal de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;

4) que le comparant en qualité d'Actionnaire Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5) que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société à la date de la dissolution;

6) que la dissolution anticipée de la Société est ici prononcée;

7) que les comptes intérimaires audités de la Société à la date de la dissolution ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise agréé sont par la présente approuvés;

8) que décharge est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société;

9) que le comparant se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915;

10) que tout le passif de la Société, y compris les dettes découlant de la liquidation, a été payé;

11) que l'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, et conformément au bilan de la Société au [9 juillet 2014], est investi de tout l'actif et le passif de la Société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour;

12) que l'Actionnaire Unique, agissant en qualité de liquidateur de la Société, procédera à la résiliation de tous les contrats de service conclus entre la Société et les différents prestataires de services concernés, avec effet à la date de dissolution de la Société;

13) qu'en conséquence des résolutions précitées, la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est clôturée par la présente;

14) que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social d'Arendt & Medernach S.A., 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

La partie comparante soumet au notaire le registre des actionnaires de la Société qui est dès lors annulé.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ROBILLOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9681. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014104340/111.

(140124160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 131.478.

— EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014104323/13.

(140124933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Agricultural Investment & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 88.929.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 21 février 2013:

1) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2019:

- la société REVISORA S.A. (B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2014104623/14.

(140125024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.
